



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/12/2023

Application agréée E-qualite.com

99_DE-095-219500261-20231221-DEL055-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois,

Et le vingt et un décembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze décembre 2023 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : Mme Karen RIAND pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, M. Serge LOPEZ pouvoir à M. Philippe MARCOT.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°055/1.4 – CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE (CIG) POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE À L'ARCHIVAGE

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la convention n°23-11884 du CIG,

CONSIDÉRANT qu'il convient de finaliser la mission d'archivage,

Madame PESLERBE propose la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission d'assistance à l'archivage pour une durée de 55 jours (8h/j) répartis de la manière suivante 2024 : 25 jours – 2025 : 25 jours – 2026 : 5 jours.

A l'issue de cette mission, les fonds d'archives de la commune d'Asnières-sur-Oise seront considérés terminés.

Conformément à l'article 7 de la convention susvisée, le coût forfaitaire est fixé chaque année soit pour 2024 : 40 € /h de travail pour la collectivité de notre strate.

Il revient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée,

Les crédits seront inscrits au budget 2024.

Le Maire,



La Secrétaire